

YVETTE KATAN
(Université de Paris I)

L'école, instrument de la modernisation sous le protectorat français au Maroc?

L'école française au Maroc, dispensatrice d'un enseignement moderne, installée à côté d'un enseignement coranique traditionnel, fut-elle conçue comme un instrument de modernisation d'un pays que l'on jugeait archaïque et fermé au monde occidental? L'analyse du système scolaire au Maroc, tant du point de vue des effectifs scolarisés que du budget et du contenu de cet enseignement, est susceptible de donner des éléments de réponse. La question plus générale posée ici est celle de la possibilité d'une contribution de l'école au développement d'un pays colonisé.

I. Une méfiance partagée vis-à-vis de l'école française

Au début du Protectorat l'école rencontre une double méfiance.

Pour les Musulmans qui ne séparaient pas l'instruction de l'éducation religieuse, l'école française ne pouvait avoir pour but que de convertir les élèves au christianisme ou, à tout le moins, de les préparer à la conscription.

L'Administration française, elle, considérait l'école comme une institution à manier avec prudence à la lumière de l'expérience faite en Algérie et en Tunisie où „notre culture répandue sans discernement a semé dans des cerveaux mal préparés... des germes de discussion et de révolte.¹ Dans l'entourage de Lyautey la méfiance s'exerçait contre l'école républicaine dont les valeurs universalistes et égalitaires "dangereuses" ne pouvaient que bouleverser les structures d'une société marocaine hiérarchisée, stable, et produire des „déracinés". Toute velléité de démocratiser cette société par l'école était abandonnée.² Les „illusions civilisatrices" dont parle Daniel RIVET dans sa thèse sur Lyautey, si tant est qu'elles aient existé, étaient bien perdues. Ainsi, Louis BRUNOT mettait en garde l'instituteur des indigènes contre tout idéalisme. „Ne songeons, écrivait-il, ni à l'émancipation des citoyens marocains, ni à l'affranchissement de l'esclave, ni à la liberté de la femme.

¹ Lieutenant-colonel de GOISLARD de MONSABERT: En reliant Bugeaud et Lyautey. Paris 1937. p. 154.

² Georges HARDY, directeur de l'Instruction publique en 1920, affirmait que „le rôle de l'école n'était pas de faire subir à tous les enfants la même règle d'éducation, de démocratiser une société dont le tréfonds ne nous est pas connu, d'éduquer nos élèves en vue d'une société future idéale."

Quand vous connaîtrez le milieu marocain, vous estimerez que ces poncifs (sic) transplantés ici sont des dangers".³ Danger pour la société marocaine mais aussi pour la colonisation. On percevait bien en effet que les principes républicains de liberté et d'égalité entraient en contradiction avec le système colonial et qu'ils pouvaient, par un effet boomerang, le mettre en péril. Néanmoins dans le contexte international du début du XX^e siècle, l'école, un des alibis de la colonisation, s'imposait mais dans une optique „réaliste". „L'enseignement, écrit Lucien PAYE, devait contribuer à une évolution que, si l'on voulait éviter les embarras et les heurts constatés dans d'autres territoires, il fallait guider et contrôler avec souplesse et fermeté".⁴ Cette évolution devait être lente. L'enseignement français fut pensé, organisé, dirigé en fonction des „leçons" du passé et de préoccupations réalistes et conservatrices. Favoriser l'émergence d'une petite élite facilement contrôlable, dispenser un enseignement élémentaire dans quelques écoles pour le peuple qui fourniront les agents subalternes de l'administration, mais aussi de l'économie nouvelle, tels étaient les objectifs limites fixés par Lyautey et les directeurs de l'Instruction publique recrutés par lui comme Gustave LOTH ou Georges HARDY, parmi ceux qui avaient déjà une grande expérience coloniale.

Ainsi se justifiait une séparation des clientèles scolaires européenne et musulmane, cette dernière nécessitant un traitement particulier respectueux de sa personnalité.

II. La ségrégation scolaire: protectrice ou discriminatoire?

La cohabitation des élèves de confessions différentes qui avait rapidement avortée en Algérie et qui était l'objet de vives attaques en Tunisie ne fut même pas tentée au Maroc. Le dahir du 18 février 1916 établit le principe de la ségrégation ethnique. Le critère ethnique de séparation se doubla, sous Lyautey, d'une discrimination sociale respectueuse des moeurs. Ainsi, sous couvert du respect des races, des classes sociales, des sexes, on aboutit à la création d'écoles pour les Européens quasiment fermées aux Marocains, d'écoles pour les Musulmans diversifiées: écoles de fils de notables dans les grandes cités où existait une grande bourgeoisie ou une aristocratie que l'on espérait séduire. Ecoles de seconde zone pour le peuple: écoles urbaines et écoles rurales parmi lesquelles les écoles berbères conçues, elles, comme de petits bastions contre l'expansion de la langue arabe et de l'islam contrairement aux autres écoles où une place assez importante était réservée (un dixième de l'horaire généralement) à l'arabe. La scolarisation des Juifs marocains fut

³ Louis BRUNOT. A.M.A.E. Nantes D.I.P. Circulaire du 11 septembre 1937.

⁴ Lucien PAYE, directeur de l'Enseignement musulman. Enseignement et société au Maroc. Thèse dactylographiée. 1957 p. 559.

presque totalement laissée aux soins de l'Alliance israélite universelle qui l'avait entreprise dès 1864. Quelques écoles primaires franco-israélites furent créées pour compenser les lacunes de l'AIU.

Ce fractionnement de l'enseignement permit, en fait, de traiter de manière discriminatoire les différents groupes confessionnels tant du point de vue des objectifs, des crédits que du contenu de l'enseignement.

La discrimination se faisant toujours aux dépens des Marocains, la justification de la ségrégation par le respect des différences paraît douteuse, d'autant qu'un véritable „apartheid” scolaire fut établi malgré la demande accrue des Musulmans de faire entrer leurs enfants dans les écoles européennes. Ainsi furent repoussés jusqu'à la seconde guerre mondiale, même les enfants des fonctionnaires marocains mais aussi ceux des fonctionnaires algériens pourtant sujets français. L'école européenne était réservée aux citoyens français qui y recevaient un enseignement de qualité identique à celui dispensé en France et dont on voulait „préservèr l'unité et la qualité”.

III. L'école franco-musulmane

1. Un taux de scolarisation faible

Au début du Protectorat, l'Administration s'efforçait de vaincre les réticences des Marocains musulmans par des primes d'assiduité, la gratuité de la cantine, des pressions sur les parents d'élèves, un enseignement coranique pendant les vacances scolaires pour retenir les élèves... La situation changea après l'échec de la révolte riffaine qui dut convaincre les Marocains de la nécessité de s'approprier la science et la technique qui faisait la force de l'Occident. A partir de 1927, on assista à un „engouement” subit pour l'école qui „provoqua un véritable effroi” selon Lucien PAYE. Incapable de répondre à une demande scolaire qui s'emballait et dans laquelle elle voyait une volonté de la mettre en difficulté, l'Administration multiplia les exigences sur l'assiduité, le travail, l'âge d'admission des élèves, qui ne visaient qu'à endiguer le flot des candidats. Il fallut attendre le Front populaire et l'action de NOGUES pour assister à un effort important de création d'écoles.

Pour l'ensemble du Maroc le tableau I donne une répartition des effectifs éloquenté puisque les élèves musulmans étaient en nombre inférieur aux élèves européens (19125 contre 45293 en déduisant les 683 élèves musulmans marocains dans l'enseignement européen). Or la population européenne formait alors à peine 3% de la population totale du Maroc.

Les efforts du Front populaire et même ceux d'après guerre paraissaient vains devant le gonflement démographique. Le taux de scolarisation restait en dessous de 7%. En chiffres absolus pourtant, comme en pourcentage, les effectifs montraient

une forte augmentation comme l'indique le tableau II. Les effectifs musulmans représentaient en 1950⁵ presque le double de celui des Européens, le pourcentage des Musulmans passant de 25,3% à 55,6%. Cependant les écarts dans les taux de scolarisation restaient élevés. Selon les calculs de l'Istiqlal, sur la base d'une population scolarisable de 1.826.253 enfants de 6 à 14 ans, le taux de scolarisation s'établissait à 6,2% en 1955, alors que les jeunes Européens étaient scolarisés à 100% et les Juifs marocains à 76% (en grande partie par l'A.I.U.). Le traitement discriminatoire qui pouvait trouver des explications dans la forte progression d'une population misérable et en grande partie rurale, prend une autre signification si l'on observe le budget dont la répartition ne tenait aucun compte du rapport numérique des populations non plus que du nombre des enfants scolarisés dans chaque groupe confessionnel.

2. Une répartition budgétaire discriminatoire

L'insuffisance et l'inégale répartition du budget entre les Musulmans et les Européens est révélatrice de la politique discriminatoire du Protectorat.

Dans le budget, insuffisant, de l'Instruction publique, la part attribuée à l'enseignement musulman n'arrive jamais entre 1921 et 1937. C'est ce qu'a établi J. MARECHAL dans une étude sur „les dépenses du Protectorat pour la mise en valeur du Maroc entre 1928 et 1936”.⁶ Or en 1936 la population européenne ne représentait que 3% de la population totale du Maroc. (tableaux III-1 et 2).

Même Lucien PAYE, ancien directeur de l'Instruction publique, regrette que l'on n'ait pas mené, parallèlement, l'oeuvre de développement économique et de scolarisation: „il eût été pourtant sage, remarque-t-il, tout en donnant au Maroc l'armature moderne qui lui manquait, de consacrer plus d'efforts et des crédits imposants et judicieusement répartis, à l'éducation de la population musulmane en vue d'amélioration ultérieure d'ordre économique et social. L'on ne saurait transformer un pays sans former l'homme”.⁷

Vision logique, qui associe éducation et développement, mais peu conforme aux intérêts de la colonisation qui veut réserver le pouvoir que donne l'instruction aux ressortissants de la puissance colonisatrice. La logique qui s'imposa fut celle, plus conforme aux intérêts coloniaux, d'un freinage de l'expansion scolaire. On peut à partir du projet de budget pour l'exercice 1951 (tableau IV) calculer la dépense par élève selon les confessions, étant donné que les effectifs en 1950 se répartissaient ainsi:

⁵ Service de documentation de l'Istiqlal. 1951. p. 91 .

⁶ Bulletin de l'enseignement public au Maroc. vol. III. avril 1936.

⁷ Lucien PAYE. Opus cité. p. 559.

- Enseignement primaire et secondaire européen: 53.759
- Enseignement technique européen: 3.441
dont 440 Marocains
- Enseignement musulman: 111.506

La dépense moyenne par élève s'élevait à 33.000 francs dans l'enseignement général, 70.000 francs, dans l'enseignement technique, pour un élève européen et 18.000 francs pour un Musulman.⁸

III. Un enseignement de seconde zone.

1. Un personnel moins qualifié

On ne doit pas dissimuler l'infériorité du personnel des écoles franco-musulmanes par rapport à celui des écoles européennes. Les difficultés de l'enseignement des petits Marocains (ils ignoraient le français, l'instituteur ignorait l'arabe et ne connaissait le plus souvent rien à leur mentalité, à leurs moeurs) rebutaient les jeunes candidats instituteurs.

Le nombre des instituteurs suppléants était toujours très grand. Le nombre des moniteurs musulmans pourvus du seul certificat d'études primaires musulmanes ne tendra à diminuer qu'à partir de 1945-1946.⁹

L'accroissement des effectifs rendait le problème du recrutement du personnel plus ardu. „Le rythme accéléré de la scolarisation nous oblige à un recrutement hâtif, irrationnel d'un nombreux personnel ne possédant ni les connaissances générales suffisantes, ni la formation pédagogique nécessaire pour obtenir des résultats satisfaisants et remplir sa délicate mission...” dit le rapport annuel de 1950.

2. Un enseignement professionnel inadapté à l'économie.

Au début du Protectorat, Gustave LOTH déclarant: „La grande masse des écoliers indigènes doit recevoir une instruction française rudimentaire, ayant un but éminemment pratique et, dès que cela est possible, un caractère professionnel”, indiquait les limites exactes de l'enseignement destiné aux Marocains... Dans un rapport de 1928 sur le Maroc, à la Chambre des Députés, BOUILLOUX-LAFOND rassurait:

„On se borne en quelque sorte à placer l'enfant dans l'atmosphère des métiers qu'il aura à exercer, à faire de l'orientation professionnelle le centre de sa vie

⁸ Service de documentation de l'Istiqlal. 1951. p. 100.

⁹ Cité par Lucien PAYE. Op. cité. p. 562

scolaire... On le maintient le plus possible dans le milieu où on l'a pris".¹⁰ On donna donc le pas au pré-apprentissage, au nom d'un conservatisme social.

Ce programme précis et limité n'allait pas avoir beaucoup de succès auprès des populations locales qui ne comprenaient pas que l'on aille à l'école pour devenir ouvrier ou paysan. Par ailleurs, le maintien de la formation dans les métiers les plus traditionnels, fortement concurrencés désormais par les produits de l'industrie occidentale déconsidérerait ces formations de brodeurs sur cuir ou de jardiniers auprès des Marocains persuadés de la volonté des Français de les maintenir dans une position déprimée. Les Français, eux, reprochaient aux Marocains „leur course aux diplômes" en l'occurrence le certificat d'études, qui les détournait de la formation pratique.

L'Administration faisait valoir que l'enseignement technique était une nécessité primordiale dans un pays en plein développement technique; les Marocains mettaient l'accent sur l'infériorité de l'enseignement professionnel musulman par rapport à l'enseignement technique européen. „Aucun collègue musulman ne comporte, soulignaient-ils, une section technique analogue à celles rattachées aux établissements secondaires européens. Pourquoi ne pas subordonner tout enseignement agricole ou technique à l'accomplissement du cycle primaire? Pourquoi continuer à délivrer aux élèves des écoles professionnelles musulmanes des certificats d'apprentissage qui n'ont que peu de valeur sur le marché du travail?"¹¹

L'inadaptation de l'enseignement professionnel aux exigences de l'économie moderne se révélait dans la difficulté de placement des élèves, pourtant peu nombreux, issus des écoles professionnelles. L'Istiqlal dénonçait ces formations qui, en excluant une culture générale de base, compromettaient toute possibilité de reconversion.

Mais cet enseignement attirait également les critiques des Français. „Les Européens nous reprochent tantôt de faire de trop bons ouvriers (qu'il fallait payer plus cher), tantôt d'encombrer la place d'une main-d'oeuvre qui concurrence la main-d'oeuvre européenne",¹² se plaignait Louis BRUNOT.

Le tableau V indique bien la valeur respective des enseignements professionnels européen et marocain. Les hautes qualifications professionnelles ne semblent pas accessibles aux Marocains musulmans qui ne sont représentés que dans les petits diplômes (certificats d'aptitude professionnelle).

¹⁰ Cité par André COLLIEZ. Notre Protectorat, la première étape 1912-1930. Paris 1939.

¹¹ Service de documentation de l'Istiqlal. 1951. p. 100

¹² Louis BRUNOT. A.M.R.E. Nantes. D.I.P. Circulaire du 11 septembre 1937.

3. Un enseignement général limité

Les Marocains orientaient de plus en plus leurs enfants vers l'enseignement général qui pouvait les conduire vers les emplois et les fonctions publiques. Or jusqu'en 1930 l'enseignement général des Marocains musulmans était réduit au primaire. Seuls les rares élus arrivaient jusqu'au baccalauréat.

En effet les cours complémentaires dont la plupart furent créés tardivement (en 1943 seulement à Oujda) débouchaient sur un diplôme d'études musulmanes dont on ne put obtenir l'équivalence avec le baccalauréat. En 1930 les lycées français furent accessibles aux Marocains mais on essaya en même temps de les détourner en créant dans les collèges musulmans, à côté de la section traditionnelle, une section moderne préparant le baccalauréat. Le tableau VI est significatif de cette fermeture des lycées encore en 1936. En 1939 une circulaire émanant de la Direction des affaires politiques rappelait que les établissements d'enseignement européen étaient „essentiellement” réservés aux élèves européens et que l'admission de jeunes Musulmans ne peut se justifier qu'en raison d'un intérêt politique supérieur et d'une scolarité suffisante., Enfin en 1941 une lettre du directeur de l'Enseignement, M. RICARD, au directeur des Affaires politiques l'informait que les chefs des établissements secondaires français devaient désormais „solliciter, avant d'autoriser la candidature d'un élève musulman au certificat du premier degré, l'avis des autorités régionales”.¹³ Ces autorisations ne devaient être accordées qu'à titre exceptionnel, les chefs de région étaient invités à refuser cette autorisation quand il existait un collège musulman dont l'enseignement „est mieux adapté à nos protégés”.

Jusqu'en 1945, du fait de ce filtrage politique, les jeunes musulmans marocains furent exclus des lycées français.

4. La réaction des nationalistes: les „Msids rénovés”.

Les Marocains réagirent en développant l'enseignement traditionnel. Celui-ci du religieux était resté à peu près en dehors de tout contrôle de la Direction de l'instruction publique. Cela permit aux musulmans la création des „Msids rénovés” dès les années vingt, selon Gaudefroy DEMONBYNES.¹⁴ On voit alors une concurrence s'établir entre l'école franco-musulmane et „Msids rénovés”. Ainsi, ces derniers durent moderniser leurs méthodes pédagogiques, qui firent plus de place à la

¹³ Direction de l'instruction publique. A.M.A.E. Nantes. Direction des affaires indigènes 453. C.D.P.: examen d'entrée en sixième.

¹⁴ Gaudefroid DEMONBYNES: L'Oeuvre française de l'enseignement au Maroc. 1928. p. 22.

réflexion, comme leur contenu qui dut intégrer des rudiments de grammaire, d'arithmétique et même quelquefois, ultime concession, du français usuel.

Cette rénovation de l'enseignement traditionnel, par les Musulmans eux-mêmes, avait déjà quelque chose de provocateur; comme elle se faisait sous l'inspiration de l'Égypte ou de la Tunisie, elle ne pouvait qu'inquiéter l'administration française.

A partir des années trente, le caractère nationaliste du mouvement de rénovation des msids, amena l'Administration à prendre des mesures sévères. Un dahir du 1^{er} décembre 1935 décida que l'appellation „msid” serait réservée à l'école coranique. Les écoles qui introduisaient des matières autres que le Coran, devaient s'appeler „écoles primaires privées musulmanes” réservées à l'usage exclusif d'enfants musulmans du sexe masculin, demander une autorisation d'ouverture et tomber sous le contrôle de la Direction de l'instruction publique.¹⁵

On crut freiner le mouvement des msids rénovés en interdisant d'enseigner d'autres matières que celles ayant trait au Coran, à sa langue, à sa grammaire, mais le dahir du 11 décembre 1937, publié dans ce sens fut dénoncé par les nationalistes et resta lettre morte. Les mesures d'internement prises contre les directeurs ou les promoteurs de ces écoles ne réussirent pas à entraver leur succès. Il fallait lutter avec d'autres armes. C'est ainsi que le succès des msids rénovés et le danger politique qu'ils représentaient relança la réflexion sur le contenu de l'enseignement franco-musulman. Ne fallait-il pas y faire une place plus importante à l'arabe? Pour répondre à cette concurrence dangereuse, on ouvrit un peu plus les vannes budgétaires. En 1945 dans le cadre d'un plan de réformes générales, l'Administration prévoyait une augmentation annuelle de 10.000 enfants scolarisés dans l'enseignement primaire franco-marocain.

„Jusqu'alors, souligne Lucien PAYE, la part qui lui était réservée dans les investissements demeurait infime par rapport à l'ampleur des sommes affectées à l'équipement économique et parfois à des dépenses qui intéressaient moins directement l'ensemble de la population”.¹⁶

On créa de multiples écoles même dans les campagnes, écoles de fortune à la manière des „écoles gourbis” d'Algérie; on établit un système de roulement par mi-temps pour scolariser le plus d'enfants possible dans les villes. On dut enfin ouvrir les lycées français aux Marocains „dans les mêmes conditions d'âge et de niveau” ce qui limitait beaucoup cette „ouverture”.

¹⁵ Lucien PAYE. Opus cité. p. 561.

¹⁶ Lucien PAYE. Opus cité. p. 561.

5. La scolarisation des filles.

Elle est à la fois l'oeuvre d'enseignement la plus modeste du fait des réticences du milieu, attaché à la réclusion des filles, et celle qui est le plus porteuse d'avenir.

L'enseignement des filles consista longtemps en un simple apprentissage des techniques traditionnelles, broderie, dentelle, tissage et surtout en une éducation à l'hygiène. L'enseignement ménager y tenait une grande place. L'impulsion devait venir des jeunes Marocains eux-mêmes. En effet la prudence de l'Administration fut bousculée par le Plan de réformes du Comité d'action marocaine, élaboré par de jeunes nationalistes en 1934, qui exigeait l'extension de la scolarisation des filles dans toutes les villes du Maroc. Y serait dispensé un enseignement „basé sur la culture arabe et islamique, auquel on ajouterait „des notions d'arithmétique, d'hygiène, de puériculture, d'art ménager et de couture". Il prévoyait des écoles d'institutrices, d'infirmières et de sage-femmes marocaines.

Tout un mouvement en faveur de l'enseignement féminin fut animé par les anciens élèves des collèges musulmans de fils de notables des villes de l'Ouest, Rabat et Meknès en particulier. Même les anciens élèves du collège musulman de la très traditionnelle ville de Fès, demandèrent la création d'une nouvelle école de fillettes dans la médina qui serait autre chose qu'un ouvroir et „où l'instruction générale serait très poussée et pourrait être mise en parallèle avec celles des garçons".¹⁷

Ce mouvement cependant ne fut pas un raz de marée, d'autant qu'il était affaibli par sa division entre les tenants d'une instruction purement arabe et islamique et ceux qui acceptaient une instruction franco-musulmane. Les aspirations différaient aussi selon les groupes sociaux: les bourgeois n'aspiraient pour leurs filles, qu'à une formation de femmes d'intérieur, à l'exception des jeunes intellectuels, nous l'avons vu; les gens du peuple attendaient de l'école, une formation débouchant sur un gagne-pain.

L'année 1941 vit, comme chez les garçons, les effectifs doubler (tableau VIII). Cet afflux dans les écoles de filles pendant la guerre posa de gros problèmes à l'Administration: „les institutrices qui y enseignaient furent appelées à remplacer, dans les écoles de garçons, les instituteurs mobilisés et l'on dut faire appel à un personnel dont la bonne volonté dépassait les connaissances techniques" lit-on dans le bilan de la D.I.P. 1945-1950.

¹⁷ A.M.A.E. Nantes. D.I.P. Lettre de l'Association des anciens élèves du collège musulman de Fès au directeur général de l'Instruction publique du 20 mai 1939 où il est dit: „...nous considérons que l'instruction de la fillette musulmane ne doit pas être envisagée, tout au moins dans le cycle primaire, comme un problème différent de celui que pose l'enseignement donné aux garçons musulmans".

„La seconde guerre mondiale bouleversa l'organisation pédagogique des écoles de fillettes” dit le Bilan... Il y eut désormais deux sections, une section générale pour les filles désireuses de poursuivre leurs études dans l'enseignement secondaire et une section „pour celles qui retourneront à leur foyer”. Cette dernière section visant à „former de bonnes ménagères et de bonnes mères de famille”.

Malgré les recommandations du Maghzen et finalement le dahir du 10 octobre 1943 pour limiter à 13 ans l'âge maximum des fillettes scolarisées dans les écoles européennes, les fillettes, accueillies fort tard dépassèrent souvent l'âge limite. Ce dahir fut très mal accueillie.¹⁸ L'attraction des allocations familiales versées pour les enfants scolarisés, l'âge plus tardif des mariages des filles dans les années cinquante concouraient au maintien, plus longtemps, des filles à l'école où elles acquéraient une sorte de prestige et si l'on peut dire, une „valeur marchande” plus forte sur le marché du mariage. La dot versée aux parents était plus forte pour un fille instruite que pour une illettrée.

L'entrée dans l'enseignement secondaire constituait pour les filles une révolution, compte tenu des traditions de claustration des filles dès leur puberté. La faiblesse des effectifs et la durée très brève pour certaines de la scolarité donnent la limite de cette „révolution” encore en 1954. Néanmoins tout un courant d'opinion poussait à cette révolution animée par le Sultan¹⁹ et par la princesse Aïcha... celle-ci inaugurant une école privée de fillettes musulmanes à Salé, le 3 janvier 1947 s'étant prononcée nettement pour l'instruction des filles.

L'école franco-musulmane au Maroc fut une école au rabais fait de la méfiance de l'Administration contre elle. La politique scolaire de freinage vis-à-vis des Musulmans (comme des Juifs marocains d'ailleurs) apparaît dans le traitement budgétaire discriminatoire comme dans l'organisation d'un enseignement tronqué et de seconde zone, offerte aux Marocains. La barrière élevée autour des établissements réservés aux Européens particulièrement favorisés, était aussi significative de cette volonté de s'opposer à l'accélération de l'évolution des „indigènes”. Jusqu'en 1945, l'accès au baccalauréat est resté réservé à une petite élite sociale.

L'école n'aura été qu'un instrument de contrôle social et politique. Cependant après la seconde guerre mondiale l'école réservée jusque là à une minorité, dut

¹⁸ Le dahir du 10 octobre 1943 coupait la route de bien des professions féminines pour lesquelles il fallait un certain nombre d'années après le certificat d'études primaires. Il pouvait empêcher la formation d'infirmières, d'institutrices, d'assistantes sociales dont le pays avait tant besoin: L'évolution des idées allait cependant rendre vaine cette mesure. Un arrêté viziriel pris le mois suivant créait un certificat d'études primaires féminines musulmanes: c'était le premier pas. Cependant on pouvait regretter encore les faibles perspectives de l'enseignement féminin marocain et le déséquilibre social que ne manquait pas de produire la faible scolarisation des filles comparée à celle des garçons.

¹⁹ Le 17 octobre 1945 le Sultan en personne vint inaugurer l'école de filles de notables marocains de Rabat.

s'ouvrir davantage aux enfants du peuple. C'est peut-être par là qu'elle influença, par un phénomène de tache d'huile, toute une population. Néanmoins l'école ne concerna qu'une infime minorité de la population: en 1950 encore il n'y a que 1184 reçus sur 2218 présentés au certificat d'études primaires (le nombre des reçus européens - 1169 - est presque égal à celui des Musulmans pour une population bien moindre et plus orientée vers les diplômes secondaires).

A cette date, il n'y avait au Maroc que 5 établissements secondaires musulmans pour les garçons et 2 pour les filles alors que les Européens disposaient de 15 établissements. Comment s'étonner alors de la faible représentation des Marocains musulmans, à la veille de l'indépendance, dans les cadres supérieurs ou moyens de l'administration (moins de 200 Marocains), de l'économie (une trentaine d'ingénieurs) ou dans les professions libérales (20 médecins, 6 pharmaciens, 2 dentistes), la plupart formés dans l'enseignement supérieur en France, ce niveau d'enseignement n'existant qu'à l'état embryonnaire au Maroc en 1950. L'Institut des hautes études marocaines ne pouvait jouer le rôle d'une université pour les Marocains à qui il n'offrait qu'une formation juridique et linguistique limitée.

Mais si l'école française n'a pas joué dans l'évolution économique et sociale du Maroc le rôle que l'on aurait pu attendre d'elle, elle a néanmoins semé les germes de l'évolution future, en particulier en ce qui concerne la place des femmes dans la société. Elle a contribué à la formation d'une élite peu nombreuse mais hardie qui a donné une partie des cadres des mouvements nationalistes. A partir des écoles pour le peuple s'est diffusé un nouveau savoir dans l'ensemble de la population désormais ouverte au changement et au progrès. L'étude de l'école française au Maroc est une illustration du rôle fondamental et contradictoire de l'école, à la fois instrument nécessaire de la colonisation et de la modernisation mais, perçue comme facteur d'implosion, du système colonial, objet de toutes les réticences.

Tableau I
Effectifs au 10 novembre 1936

1) Enseignement Européen		GARCONS	FILLES	TOTAL	P. %
(1) du Second Degré					
Français		4 405	3 373	7 778	80,4
Marocains	Musulmans	252	21	273	2,8
	Israélites	448	250	698	7,2
Etrangers		479	341	920	9,6
TOTAL		5 684	3 985	9 669	100
(2) Enseignement Primaire					
Français		10 006	9 300	19 306	42
Marocains	Musulmans	280	130	410	0,9
	Israélites	8 554	8 567	17 121	37,2
Etrangers		4 700	4 433	9 133	19,9
TOTAL		12 540	22 430	45 970	100
(II) Enseignement Musulman					
Français		51	17	68	0,3
Marocains	Musulmans	14 781	3 278	18 059	97,9
	Israélites	221	53	274	1,5
Etrangers		40	1	41	0,3
TOTAL		15 093	3 349	18 442	100
TOTAL GENERAL des effectifs scolarisés au Maroc					
Français		14 462	12 690	27 152	36,7
Marocains	Musulmans	15 313	3 429	18 742	25,3
	Israélites	9 223	8 870	17 093	24,4
Etrangers		5 319	4 775	10 094	13,7
TOTAL		44 317	19 764	74 081	100

Source: BEPM. 1937. p. 65. - (1) Sont comptés les élèves des écoles de l'Alliance Israélite Universelle

Tableau II
Effectifs d'élèves dans l'enseignement secondaire public

Années	Effectif total	Marocains musulmans	Pourcentage
1939*	85942	25304	29,44%
1945	105489	42493	40,20%
1946	124756	58068	40,50%
1947	150458	77496	51,50%
1948	165479	87094	52,60%
1949	183881	98665	53,60%
1950	205805	114407	55,60%

Source: Direction de l'instruction publique au Maroc. Bilan 1945-1950. Rabat. Ecole du livre. 1950. p. 66.

* Année 1939. B.E.P. N. 215. p. 14.

Tableau III-1
Population du Maroc sous protectorat français

Années	Juifs marocains	Etrangers	Population totale
1936	160.000	205.000	6.245.000
1952	200.000	410.000	8.050.000
1955	170.000	450.000	8.590.000
1958	150.000	360.000	9.010.000

Tableau III-2

Exercice	% du budget de FLP sur budget total	% du budget de l'enseignement musulman sur D.G.I.P
1921	3,2	19,7
1923	4,2	20,4
1924	4,6	20,5
1928	4,7	21,3
1930	6,2	31,2
1931	6,3	20,9
1932	7,0	22,9
1933	9,6	20,6
1934	7,7	22,1
1936	9,2	21,9
1937	10,2	18,2

Source: J. MARECHAL: „Les dépenses du Protectorat pour la mise en valeur du Maroc entre 1908 et 1936” in Bulletin de l'enseignement public au Maroc. Vol. III. N° 12 - avril 1936. p. 90-96.

Tableau IV
Projet de budget de l'exercice 1951 (en millions de francs)

Désignation des services	Personnel	Matériel	Total	P% par rapport au budget de l'LP.	Fonds d'investissements	
					Crédit attribués	P% par rapport au budget de l'LP.
Services centraux	68	18	86	1,82	3	0,10
Enseignement supérieur et services rattachés	84	149	233	4,94	232	8,00
Enseignement Européen						
1. Secondaire	836	102	938	19,88	132	4,55
2. Primaire	890	93	983	20,83	555	19,14
Enseignement Technique	293	76	369	7,82	465	16,03
Enseignement musulman	1 560	361	1 921	40,71	1 418	48,9
Enseignement israélite	*	189	189	4,00	95	3,28
TOTAL	3 731	988	4 719	100,00	2 900	100,00

* Rémunéré par l'A.I.U.

Source: Document Istiqlal cité p. 100.

Tableau V
Nombre des admis dans les différents certificats et
diplômes professionnels et techniques¹

Certificats ou diplômes	ADMIS		
	Non Marocains	Musulmans	Israélites
Brevet industriel	30	1	0
Brevet commercial (1er degré)	70	2	15
Brevet commercial (2è degré)	17	1	0
C.A.P.	279	28	16
Brevet professionnel	5	0	0
Baccalauréat technique (1ère partie)	13	0	1
Baccalauréat technique (2ème partie)	10	0	0
Certificat d'apprentissage	27	90	6

¹ Rapport du budget de l'Instruction publique présenté au Conseil du Gouvernement à la session de novembre - décembre 1950. D'après le centre de documentation Istiqlal page 97.

Tableau VI

Elèves musulmans dans les établissements secondaires français du Maroc en 1936.

Etablissement.	Classes secondaires					Classes primaires					Total Général	Observ.
	Citoyens français algériens	Sujet français algériens	Tuni-siens	Maroca-ins	Total	Citoyens français algériens	Sujet français algériens	Tuni-siens	Maro-cains	Total		
1) GARÇONS												
Fès	3	4	1	1	9					0	9	
Casablanca Lycée		18		11	29		2		2	4	33	
Meknes		4		20	24				1	1	25	
Rabat Lycée		5	1	52	58	1			15	16	74	
Rabat Coll. Orangers		2		2	9					0	9	
Tanger		1		5	6		1	3		4	10	
Marrakech	3	1	1	6	11					0	11	+ 3 égyptiens
Port-Lyautey		3			3					0	3	
Oujda	1	18		2	21		2		4	6	27	
Mazagan	2			3	5					0	5	
Casablanca Ecole Industrielle		4		14	18					0	18	
Totaux	9	60	3	121	193	1	5	3	22	31	224	
2) FILLES												
Rabat Lycée				1	1				1	1	2	
Rabat coll. Orangers	1	1			2					0	2	
Casablanca Lycée				2	2				3	3	5	
Casablanca collège Mers Sultan		1			1						1	
Oujda	1				1	4				4	5	
Tanger			1		1			1		1	2	
Totaux	2	2	1	3	8	4		1	4	9	17	
3) TOTAUX GÉNÉRAUX												
	11	62	4	124	201	5	5	4	26	40	241	

Source A.M.A.E. - Nantes DIP 41.

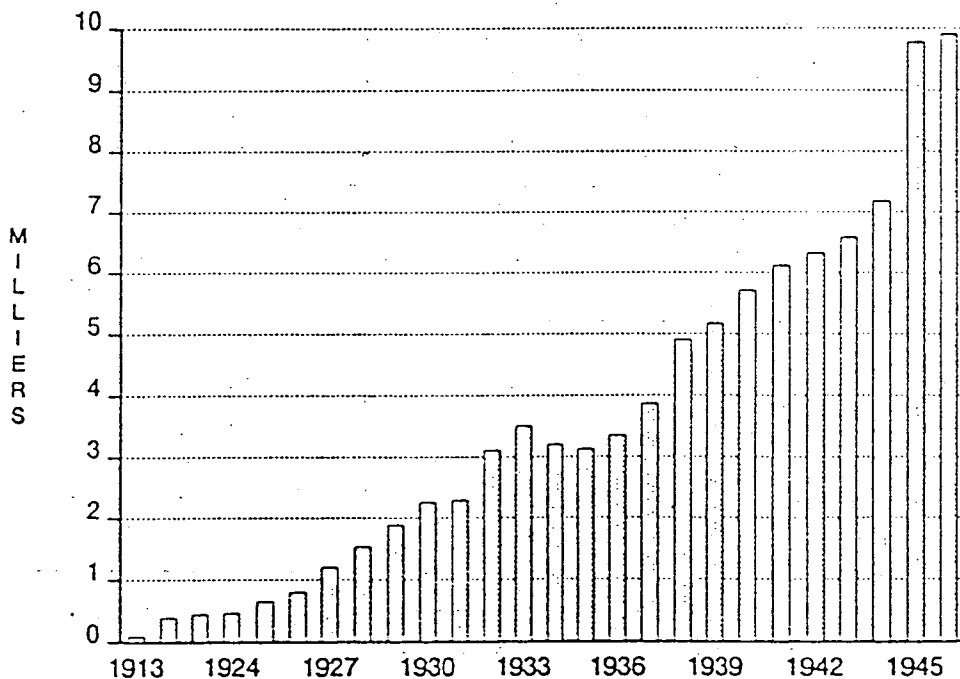
Tableau VII
Résultats au certificat d'études primaires au Maroc. Ecoles de filles.

Années	Presentées	Recues
1942	22	17
1943	20	17
1944	24	14
1945	25	15
1946	20	11
1947	84	61
1948	121	77
1949	127	81
1950	184	128
1951	256	194

Source: Bulletin de l'école publique marocaine 1952 page 33.

Tableau VIII
Les écoles franco-musulmanes de fillettes au Maroc

Effectif des écoles franco-musulmanes
de fillettes au Maroc



Source: B.E.S.M. - 1946. vol. VIII. N° 29, page 325.

Tableau IX
Horaire hebdomadaire des écoles de fils de notables et urbaines en 1942

Matières	C.P.	C.E. 1.	C.E. 2.	C.M. 1.	C.M. 2.	Observations
Arabe (*)	6h	6h30	6h30	10h	10h	C.P. = cours préparatoire
Langue française	7h	7h	6h	5h	5h	C.E.1. = cours élémentaire 1ère année
Lecture, écriture, exercices	8h	7h30	6h	5h	5h	C.E.2. = cours élémentaire 2ème année
Dessin et croquis côté	1h	1h00	1h	1h	1h	C.M.1. = cours moyen 1ère année
Travail manuel						C.M.2. = cours moyen 2ème année
Connaissances usuelles			1h	1h30	1h30	
Géographie et histoire			0h30	1h30	1h30	
Education physique	1h30	1h30	1h30	3h30	3h30	
Arithmétique	4h	4h00	5h	5h	5h	
Récréations	2h30	2h30	2h30	2h30	2h30	
Total	30h	30h00	30h	35h	35h	
(*) L'enseignement religieux est donné en sus de l'horaire						

Source: A.M.A.E. DIP 41.

Tableau X
Horaire hebdomadaire consacré à l'Arabe dans l'enseignement
primaire et professionnel musulman

Catégorie d'écoles	Cours	Programmes de 1920	Programmes de 1938	Programmes de 1940	Nouveaux programmes pour 1942
Ecole de Fils de Notables	préparatoire	2h30	5h	5h	6h
	élémentaire 1	2h30	5h	5h	6h30
	élémentaire 2	2h30	5h	5h	6h30
	moyen 1	4h	de 6h30 à 10h (*)	10h en général	10h
	moyen 2	4h	de 6h30 à 10h	10h en général	10h
Ecoles urbaines	préparatoire	2h	2h30	2h30	6h
	élémentaire 1	2h	3h45	3h45	6h30
	élémentaire 2	2h	3h45	3h45	6h30
	moyen 1	2h	5h	5h	10h
	moyen 2	2h	5h	5h	10h
Ecoles rurales	préparatoire		2h(*)	2h30	3h40
	élémentaire 1		2h	2h30	3h40
	élémentaire 2	Non prévu	2h	3h45	3h40
	moyen 1		de 3h45 à 5h (*)	de 3h45 à 5h	5h
	moyen 2		de 3h45 à 5h (*)	de 3h45 à 5h	5h
Ecoles d'apprentissage	préparatoire		2h30	2h30	3h40
	élémentaire 1		2h30	2h30	3h40
	élémentaire 2	Non prévu	2h30	2h30	3h40
	moyen 1		3h45	3h45	3h40
	moyen 2		5h	5h	6h30

(*) Variable suivant les écoles

Source: A.M.A.E. - Nantes DIP 41.

Tableau XI
Horaire hebdomadaire des écoles rurales en 1942

Matières	C.P.	C.E. 1.	C.E. 2.	C.M. 1.	C.M. 2.
Langue arabe (1)	3h40	3h40	3h40	5h00	5h00
Arithmétique	5h00	5h00	5h00	5h00	5h00
Langue française	6h40	6h40	5h40	4h00	4h00
Lecture, écriture, exercices	6h40	6h40	6h40	5h00	5h00
Dessin et croquis coté	1h00	1h00	1h00	0h30	0h30
Agriculture théorique et connaissances usuelles				2h30	2h30
Agriculture pratique et artisanat	5h00	5h00	5h00	9h00	9h00
Géographie et Histoire			1h00	1h00	1h00
Education physique				1h00	1h00
Récréation	2h00	2h00	2h00	2h00	2h00
TOTAL	30h00	30h00	30h00	35h00	35h00

(1) L'enseignement religieux est donné en sus de l'horaire.